

Protection des bassins versants de prises d'eau : Le CRE – Capitale nationale appuie le moratoire

Mercredi 16 décembre 2015 - Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de la région de la Capitale-Nationale se réjouit que la Communauté métropolitaine de Québec fasse de la protection des bassins versants de prises d'eau une priorité et appuie la décision prise par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de mettre en place un moratoire sur le développement immobilier dans la couronne Nord.

Pour Alexandre Turgeon, directeur du CRE-Capitale nationale, « *la perspective d'un moratoire est une excellente nouvelle, qui permettra de prendre un temps pour réfléchir aux meilleurs moyens d'arrêter la dégradation de nos sources d'eau. Je salue la détermination du maire Labeaume de vouloir prioriser la protection de l'eau et de se donner les moyens de le faire.* »

Les études de l'APEL et de ROCHE réalisées au cours des dernières années arrivent aux mêmes conclusions : la qualité de l'eau du bassin versant de la prise d'eau montre des signes de dégradation. Les deux études ont montré la présence, en des concentrations inquiétantes, de fleuraisons de cyanobactéries aux lacs Saint-Charles, Delage et Beauport, et des contaminations importantes à l'azote, aux chlorures et aux coliformes fécaux sur plusieurs rivières prioritaires comme les rivières des Hurons, Jaune et Nelson. Plusieurs actions ont été mises en œuvre ces dernières années par l'ensemble des acteurs, mais, visiblement, des actions plus musclées devront être mises en place pour renverser la tendance à la détérioration de la qualité de nos lacs et rivières.

Le CRE-Capitale nationale estime que l'adoption d'un moratoire de 90 jours est un geste courageux, qui permettra de prendre un temps pour réfléchir aux meilleurs moyens d'améliorer la qualité de l'eau, non seulement pour la prise d'eau de Québec, mais pour l'ensemble des résidents de la couronne nord. En effet, les promoteurs, les élus et l'ensemble des citoyens ont tout intérêt à conserver les cours d'eau en santé afin de garder un pouvoir attractif pour ces municipalités, ainsi que la valeur du parc immobilier.

Densifier la couronne nord, un non-sens

D'un point de vue urbanistique, on observe que les municipalités rendent disponibles de grands espaces boisés laissant ainsi les choix en matière de développement aux promoteurs. Or, les municipalités doivent assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Selon l'organisation, il serait souhaitable de requalifier les espaces en friche plus proche des grands centres avant de construire à flanc de montagne, lieu de recharge des nappes phréatiques. Ce faisant, on protégerait notre eau et on limiterait l'émission de gaz à effet de serre.

« Le développement de condos et jumelés à Lac-Delage, Stoneham, Lac-Beauport ou Sainte-Brigitte-de-Laval, est un non-sens. Tant qu'à vivre collé sur tes voisins et sans terrain, aussi bien vivre à proximité des services et ne pas être dépendant de l'automobile. Au-delà de la protection des prises d'eau, le fait de limiter le développement en périphérie est une action concrète dans la lutte aux changements climatiques », souligne Alexandre Turgeon.

Besoin de concertation

Dans le contexte actuel, la concertation sera définitivement le principal défi auquel seront confrontés la CMQ et l'ensemble des municipalités du territoire, afin de s'entendre sur une vision commune du développement durable et de la protection des prises d'eau. Le CRE – Capitale nationale souhaite que toutes les parties partagent la même détermination à protéger adéquatement les sources d'eau potable et s'entendent sur une manière durable de développer harmonieusement le territoire, et ce, pour les générations à venir.